



EH/JFS/CS

COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture
03-216701698-20250627-25_01516-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 27 juin 2025 à 18h30 Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 20

Conseillers présents : 16

Conseillers représentés : 0

Date de convocation : 23 juin 2025

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Paola DI MICHELE, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSE

Absents excusés sans pouvoir : Mme Géraldine FURST, M. Philippe SCHILLING

Absents sans pouvoir : Mme Carole METZ, M. François LAEUFER

Objet : Tarifs municipaux (location de salles à l'Espace « La Forêt » et à la Maison Commune

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite des modifications des statuts de l'Association Sportive et Culturelle, les loyers des locations des salles seront dorénavant gérés par la Commune.

Il propose de fixer les tarifs comme suit :

MAISON COMMUNE	Réunions entreprises	100 € la journée	50 € la demi-journée
ESPACE « LA FORET »	Usagers extérieurs	Habitants de Gries Ascendants et descendants directs *	Associations locales
SALLE DES FETES avec cuisine MARIAGE (du vendredi au lundi) ANNIVERSAIRE / BAPTEME (Samedi & dimanche)	1 100 € 550 €	500 € 300 €	200 €
SALLE DES ASSOCIATIONS (Apéritifs de mariage)	500 €	300 €	200 €
SALLE DES ASSOCIATIONS (Autres manifestations)	900 €	550 €	200 €

* Exemple : un habitant de Gries qui marie son enfant qui n'habite plus à Gries bénéficie du tarif « habitants de Gries ».

Forfaits « fluides » à appliquer pour l'Espace « La Forêt » :

- Du 01/04 au 30/09 : forfait de 100 € facturé en sus (électricité, chauffage, eau, ...)
- Du 01/10 au 31/03 : forfait de 150 € facturé en sus (électricité, chauffage, eau, ...)

La vaisselle et le mobilier sont compris dans le prix de la location. Un acompte de 30 % sera demandé lors de la signature du contrat de location (hors associations).

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire ,
Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 1^{er} avril 2025,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, décide de
- **VALIDER** les tarifs municipaux susmentionnés, et de les appliquer à compter de l'exécution de la présente délibération.

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Sous-Préfecture le 30 juin 2025
Publiée ou notifiée le 30 juin 2025
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



La secrétaire,
Véronique IFFER

